

Formation DDA 15 heures : assurance emprunteur et crédit immobilier 100 % en ligne.

Programme de formation · version du 15 octobre 2026

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Expliquer le parcours d'un prêt immobilier et ses garanties
- Distinguer hypothèque, hypothèque légale du prêteur de deniers et caution
- Décrire chaque garantie de l'assurance emprunteur
- Appliquer la loi Lemoine : résiliation et questionnaire de santé
- Informer sur la convention AERAS et le droit à l'oubli
- Vérifier l'équivalence des garanties exigée par la banque
- Conseiller l'emprunteur et motiver votre recommandation
- Accompagner une substitution de contrat de bout en bout

PUBLIC CONCERNÉ

Courtiers, agents généraux, mandataires et intermédiaires en crédit distribuant de l'assurance emprunteur, et leurs collaborateurs.

PRÉREQUIS

Aucun.

DURÉE ET RYTHME

15 heures. Ce pack représente 15 heures de formation continue, le volume annuel exigé des distributeurs d'assurance. Il doit être choisi en rapport avec les produits distribués.

LIEU ET FORMAT

100 % en ligne.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100 % en ligne et à votre rythme : vidéos courtes, fiche mémo par chapitre, cas pratiques. Conçue par un courtier en activité. Réponse aux questions sous 48 h ouvrées.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Quiz corrigé à la fin de chaque chapitre, puis QCM final à valider à 80 % (tentatives illimitées). Temps de connexion et résultats enregistrés par la plateforme.

ACCESSIBILITÉ

Contenus sous-titrés et fiches téléchargeables. Pour toute adaptation liée à un handicap : 04 67 51 64 97, direction@wedryvgroup.fr.

TARIF

89 € HT par participant (prix de lancement), accès 12 mois inclus. Tarif équipe dès 3 participants sur devis. Réservé aux professionnels, SIRET demandé.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Prévente : la plateforme ouvre le 1er décembre 2026. Les identifiants sont envoyés par e-mail ce jour-là ; accès de 12 mois à compter de la première connexion, 24 h/24, sur ordinateur, tablette ou smartphone. Remboursement intégral sur simple demande jusqu'à l'ouverture.

DOCUMENT DÉLIVRÉ

Attestation de formation mentionnant la durée, le programme suivi et le résultat, disponible dès le QCM final validé. Elle ne se transmet pas à l'ORIAS : elle se conserve et se présente au mandant, à l'association professionnelle ou à l'ACPR en cas de contrôle. Formation non certifiante : elle ne délivre ni diplôme, ni titre ou certificat inscrit au RNCP ou au Répertoire spécifique.

FINANCEMENT

Formation non éligible au CPF, réglée en ligne par le professionnel ou son entreprise ; facture adressée par e-mail. Formation non éligible, à ce jour, aux financements publics ou mutualisés (OPCO, France Travail, Région).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Taux de satisfaction et d'assiduité publiés à l'issue des premières sessions.

PROGRAMME DÉTAILLÉ · 3 PARTIES · 15 HEURES

Trois parties, treize chapitres.

Partie 1 · 4 h 30

Le crédit immobilier et ses garanties

- Chapitre 1 · 1 h : Le marché du crédit immobilier et ses acteurs
- Chapitre 2 · 1 h : Le parcours d'un prêt, de l'offre au déblocage des fonds
- Chapitre 3 · 1 h 30 : Hypothèque, hypothèque légale du prêteur de deniers et caution
- Chapitre 4 · 1 h : Prêt à taux zéro et autres financements aidés

Partie 2 · 6 h

L'assurance emprunteur

- Chapitre 5 · 1 h 30 : Les garanties : décès, PTIA, ITT, invalidité, perte d'emploi
- Chapitre 6 · 1 h : Contrat groupe et délégation d'assurance
- Chapitre 7 · 1 h 30 : La loi Lemoine : résiliation à tout moment et questionnaire de santé
- Chapitre 8 · 1 h : Convention AERAS et droit à l'oubli
- Chapitre 9 · 1 h : Équivalence des garanties et tarification

Partie 3 · 4 h 30

Conseiller et accompagner

- Chapitre 10 · 1 h : Recueillir les besoins de l'emprunteur
- Chapitre 11 · 1 h 30 : Le devoir de conseil appliqué à l'assurance emprunteur
- Chapitre 12 · 1 h : Lutte anti-blanchiment et crédit immobilier
- Chapitre 13 · 1 h : Cas pratiques : réussir une substitution de contrat